

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Ajustement de l'organigramme de la Direction Politique de la Ville (DPV)

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 organigramme

Par délibération n° 2017/625 du 8 août 2017, la Direction Politique de la Ville (DPV), placée sous l'autorité du Secrétaire Général Adjoint en charge du Pôle Vie Locale, a été réorganisée afin de répondre au mieux aux ambitions 2 et 3 fixées par l'exécutif municipal, à savoir une ville solidaire et une ville à l'écoute des populations et des quartiers.

La réflexion menée dans le cadre de cette réorganisation avait déjà fait émerger un questionnement sur le regroupement administratif et comptable des différents secrétariats de cette direction. Les résultats de l'audit opérationnel et fonctionnel de la Direction des Finances (DF), des missions exercées par les Pôles Administratifs et Budgétaires (PAB) et des interactions DF-PAB a également fait état de préconisations afférentes à l'organisation des PAB de la Ville et a notamment fait ressortir «un terrain favorable» et une logique du regroupement géographique des services administratifs de la DPV. En effet, après plusieurs mois de fonctionnement, un regroupement des différentes sections assurant du secrétariat en une seule entité apparaît opportun compte tenu du fait qu'elles exercent le même métier. C'est pourquoi une nouvelle organisation fonctionnelle de cette direction est proposée.

Si l'objectif premier de cet ajustement est de rassembler le personnel sur un même espace, la Direction souhaite également travailler sur les notions d'efficience, de montée en compétence, de polyvalence et de suppléance selon quatre axes :

1. harmoniser les pratiques pour faciliter les remplacements, la polyvalence et améliorer la performance ;
2. avoir une meilleure gestion des absences et des remplacements afin de mieux maîtriser la fluctuation d'activités administratives et financières ;
3. assurer un meilleur suivi de l'activité et de la qualité des traitements par un encadrement plus orienté sur le pilotage ;
4. garantir une bonne répartition de la charge de travail entre les agents.

Il est par conséquent proposé de regrouper tous les postes d'assistant administratif, de comptabilité et d'accueil de la direction au sein d'une même section, afin de favoriser la polyvalence, la suppléance et l'équilibre des tâches quotidiennes. Ainsi, il est proposé la mise en place d'une «cellule comptabilité» composée de trois secrétaires comptables, et d'une «cellule administrative» composée d'une coordinatrice administrative, de trois assistants administratifs et comptables et de deux agents d'accueil.

La cellule comptabilité travaillera par évènement ce qui permettra une meilleure proximité et un meilleur soutien des activités engagées sur le terrain par les services. Ce mode de fonctionnement sera le garant d'un suivi budgétaire précis et concerté des opérations.

Le regroupement du traitement administratif du PAB et de la Section Administrative et Comptable du Service de la Vie des Quartiers (SVQ) en «cellule administrative» permettra quant à lui une harmonisation du traitement des courriers et une meilleure répartition des tâches lors des pics d'activités dues à une direction opérationnelle.

Un coordinateur administratif, en étroite concertation avec la responsable du pôle, aura notamment en charge la coordination et l'harmonisation des traitements administratifs ainsi que la ventilation du plan de charge des agents de la cellule. Il est également proposé de renommer le poste d'assistant administratif en charge de l'accessibilité en gestionnaire administratif en charge de l'accessibilité et des mesures pénales.

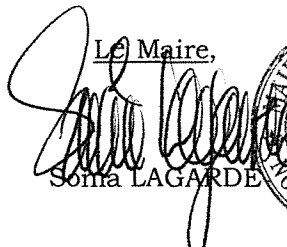
Par ailleurs, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (Catégorie C - adjoint administratif normal) en coordinateur du dispositif Proxibus (catégorie B - rédacteur normal) au sein du Service Développement de la Proximité (SDP). En effet, le dispositif Proxibus souhaité par l'Exécutif municipal en 2016 a été confié le temps de sa mise en place au SDP. Il convient toutefois désormais d'organiser un suivi pérenne de son fonctionnement. Ainsi, la coordinatrice du dispositif Proxibus aurait pour principales missions d'organiser et de suivre le fonctionnement du Proxibus, de développer l'offre de service, et enfin d'évaluer et d'analyser l'activité. En outre, ce transfert permettrait de répartir la surcharge de travail assumée actuellement par le référent de secteur Est du SDP.

L'effectif global du PAB, aujourd'hui fixé à cinq personnes, serait ainsi complété par les cinq agents du Secrétariat Administratif et Comptable du Service Vie des Quartiers ainsi que de deux agents du SDP, ce qui porterait l'effectif total à 12 agents.

Il est précisé que l'ensemble de ces ajustements génère, en année pleine, un impact budgétaire évalué à 40.000 F/CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 mai 2018

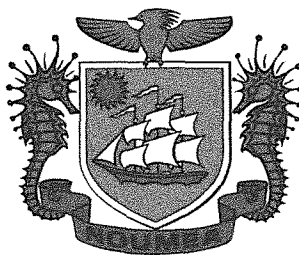

Le Maire,
Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

491

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	: 30	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants (15 procurations)	: 45	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY
		M.	Christophe CHEVILLON		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/491

relative à l'ajustement de l'organigramme de la Direction Politique de la Ville (DPV)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie modifiée n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie,

VU la convention collective modifiée du 10 septembre 1959 applicable aux personnels ouvriers et assimilés des services publics du Territoire,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/836 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/301 du 19 avril 2017 relative à l'ajustement des organigrammes de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/625 du 8 août 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire, le 24 mai 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/97 du 15 mai 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 24 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif de la Direction Politique de la Ville (DPV) est fixé à 87 postes permanents répartis comme suit :

Pour la Direction :

- 3 postes de catégorie A (attaché normal)

Pour le Pôle Administratif et Budgétaire :

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour le Service Vie des Quartiers :

- 3 postes de catégorie A (attaché normal)
- 1 poste de catégorie A (cadre socio-éducatif)
- 1 poste de catégorie A (conseiller socio-éducatif)
- 14 postes de catégorie B (assistant socio-éducatif normal)
- 33 postes de catégorie B (animateur socio-éducatif normal)
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 10 postes de contractuels (grille 1 – entrée 2)

Pour le Service du Développement de la Proximité :

- 7 postes de catégorie A (attaché normal)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

ARTICLE 2 / MOUVEMENTS DE POSTES

Cette réorganisation génère les mouvements de postes indiqués ci-après :

SUPPRESSIONS	CREATIONS
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE	
<u>Pôle administratif et budgétaire</u> - 1 Assistant administratif en charge de l'accessibilité - catégorie B – rédacteur normal) - 2 secrétaires-comptables – catégorie C (adjoint administratif normal) - 1 agent d'accueil – catégorie C (adjoint administratif normal) <u>Service de la Vie des Quartiers</u> <i>Secrétariat Administration et Comptable</i> - 1 responsable – catégorie B (rédacteur normal) - 3 secrétaires-comptables – catégorie C (adjoint administratif normal) - 1 agent d'accueil/vaguemestre – catégorie C (adjoint administratif normal) <u>Service du Développement de la Proximité</u> - 2 assistants administratifs – catégorie C (adjoint administratif normal)	<u>Pôle Administratif et Budgétaire</u> - 1 gestionnaire administratif en charge de l'accessibilité et des mesures pénales - catégorie B (rédacteur normal) <u>Cellule comptabilité</u> - 3 secrétaires –comptables – catégorie C (adjoint administratif normal) <u>Cellule administrative</u> - 2 agents d'accueil - catégorie C (adjoint administratif normal) - 1 coordinatrice administrative - catégorie B (rédacteur normal) - 3 assistants administratifs et comptables – catégorie C (adjoint administratif normal) <u>Service du Développement de la Proximité</u> - 1 coordinateur du dispositif Proxibus - catégorie B (rédacteur normal)

ARTICLE 3 /

La présente délibération abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Le reste sans changement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

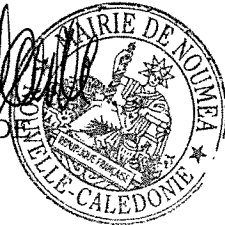
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.R.H. (dont T.P.S.)	- 2
D.F.	- 1
D.P.V.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~
et ~~publié~~ le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

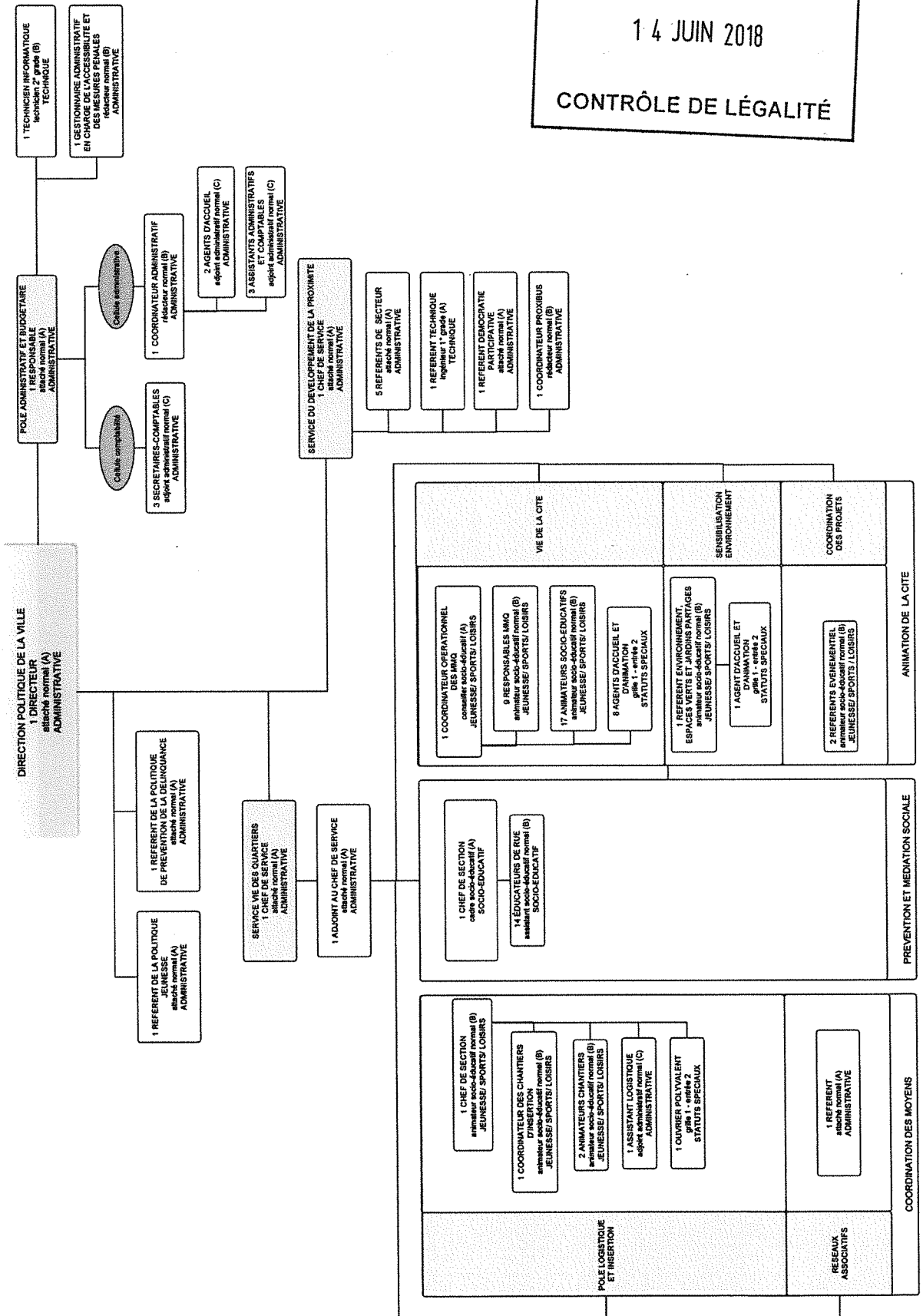
Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMÉA

ANNEXE 1

Attaché normal (A).....	14
Ingénieur 1 ^{er} grade.....	1
Attaché territorial socio-éducatif (A).....	1
Attaché territorial socio-éducatif (B).....	1
Assistant socio-éducatif (B).....	14
Assistant socio-éducatif normal (B).....	33
Technicien 2 ^e grade (B).....	1
Technicien normal (B).....	3
Adjoint administratif normal (C).....	9
Grille 1 - entrée 2.....	10
Total.....	97



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ